

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

PARAISANT LE MARDI

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS .

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Monaco, le 13 Juillet 1875.

S. Exc. le Commandeur Naldini, a eu l'honneur d'être reçu par le Saint-Père le 2 de ce mois et de lui présenter les lettres de S. A. S. le Prince qui l'accréditent en qualité d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près Sa Sainteté.

C'est par le développement des industries et des transactions commerciales que s'affirme la prospérité d'une nation.

Cette vérité qui s'applique aux grandes puissances, est aussi celle des petits états. C'est d'eux peut-être qu'elle est sortie. À l'époque peu éloignée encore de nous où l'Europe était morcelée, l'importance d'une province se mesurait à celle de ses revenus, à la renommée surtout de ses produits. Malgré la décentralisation qu'ont amenée les progrès de la science et de la civilisation, la fusion des frontières, le libre-échange et les facilités des communications, les réputations d'industries locales subsistent, et rapportent à leur centre d'exploitation des bénéfices inaccessibles à la concurrence.

Les aciers de Rive-de-Gier, les fabrications de St-Etienne, les hauts fourneaux d'Allevard, les tissus de Rouen, les soieries de Lyon, pour ne citer que quelques-unes des branches industrielles, les produits variés du sol enfin, ont gardé la supériorité dont ils ont toujours eu le privilège, supériorité qui les a imposés à toutes les contrées du globe.

La Principauté de Monaco peut avoir, elle aussi, en dehors de toutes les autres ressources dont nous avons à diverses reprises exposé l'ensemble et énuméré les détails, peut avoir, disons-nous, sa spécialité et en tirer le parti le plus avantageux. Il ne s'agit pour cela que de la volonté et de l'activité des détenteurs de la propriété foncière.

Les plantations d'arbres exotiques, les essais de culture nouvelle, ne sont, comme l'industrie du bâtiment, que des accessoires à côté d'une des richesses naturelles du sol : c'est des citrons et des oranges envisagés à un autre point de vue que nous voulons parler. Chaque année des batiments viennent des différents ports de la Méditerranée, de l'Angleterre et de plus loin encore, faire des chargements de ces fruits précieux. Les oranges de la Ligurie, ses citrons surtout, et particulièrement ceux de nos vallées, sont très-recherchés.

Eh bien il y aurait mieux à faire que cette expor-

tation pure et simple, et ce que nous allons indiquer ferait de cette réputation du pays le point de départ d'une fortune dont la classe ouvrière profiterait autant que les cultivateurs.

Nul ne sait sans doute à Monaco qu'on peut tirer des oranges et des citrons, en outre d'une essence cotée très-haut dans le commerce et qui figure sur la place de Paris aux prix de 15 et 20 francs le kilogramme, pour les premières, et de 25 à 30 francs pour les seconds, une excellente eau-de-vie.

Voici les faits à l'appui :

La Sicile ne fournit à Paris que des essences aux prix que nous venons d'indiquer et se contente du bénéfice qu'elle en retire et qui suffit à faire vivre le pays; mais aux Antilles et surtout en Californie où bon nombre de colonies françaises expédient des chargements de citrons et d'oranges, on fabrique tout à la fois, à l'aide de machines *ad hoc*, de l'essence d'abord, puis d'excellente eau-de-vie et enfin du vin. Le commerce en prend, depuis deux ans à peine, une importance si considérable en Russie et en Turquie que la vente s'en chiffre déjà par centaines de mille francs.

N'est-il pas évident que pareille entreprise faite dans la Principauté aboutirait promptement aux meilleurs résultats? Proximité des grands centres manufacturiers, facilités de communications avec les pays consommateurs, nouveauté de l'importation : tout viendrait en aide à ceux qui voudraient créer une usine de distillerie. L'excellence des produits ferait rapidement connaître ces entreprises qui emploieraient un nombre de bras très important.

Ajouterons-nous que les liqueurs et les parfumeries de notre laboratoire ont obtenu partout un très grand succès? Les récompenses obtenues à toutes les expositions en témoignent d'une manière irrécusable. Nous constaterons seulement que cette partie de l'industrie dont nous parlons a pris un développement relativement considérable et qui ne fait que s'accroître.

Rien à Monaco n'entraverait le développement d'une telle entreprise; jamais pays, en effet, ne s'est peut-être trouvé dans des conditions de tranquillité aussi ancrées et aussi avantageuses pour une combinaison industrielle de ce genre.

Aux propriétaires à s'emparer de notre idée, à se convaincre de son résultat heureux, et à la mettre à exécution autant dans leur propre intérêt que dans celui du pays tout entier.

NOUVELLES LOCALES.

Les Monégasques avaient devancé l'appel fait par le Consul de France en faveur des inondés du midi de la France; dès dimanche dernier des commissaires prenaient l'initiative et colportaient des listes de souscription qui étaient bientôt couvertes de signatures; chacun a souscrit dans la mesure de ses moyens, mais tous ont donné avec le même élan généreux, aux pauvres victimes de l'inondation. Les différentes listes ont déjà produit, nous dit-on, plusieurs milliers de francs. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaire; ils indiquent suffisamment combien notre excellente population est pénétrée des sentiments de compassion et de fraternité qui doivent rapprocher tous les peuples, lors de calamités si imprévues et si lamentables.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant le mois de juin est de 9,614.

Mercredi soir, à huit heures, de grands nuages noirs amoncelés sur la mer étaient sillonnés, par instants, de magnifiques éclairs. Le temps était lourd, et l'on espérait que l'orage arrivant sur nous rafraîchirait l'atmosphère. Il n'en a rien été. Au lieu d'une pluie bienfaisante, un violent coup de vent chargé de brûlantes vapeurs nous a visités.

Il a bientôt dégénéré en véritable bourrasque, balayant tout sur son passage. Les promeneurs avaient même de la peine à se tenir debout sur les terrasses. Aussi l'orchestre a-t-il bien vite déménagé et a donné son concert dans la salle.

Ce bouleversement atmosphérique s'est fort heureusement bien vite apaisé, et le temps a repris son état normal.

Si nous en croyons quelques voyageurs, cette espèce de trombe a parcouru une partie de la côte italienne et de celle de Provence. On ne signale cependant aucun désastre nulle part, ni aucun malheur sur mer.

Le dernier bulletin de la revue publiée par la Société Royale de numismatique Belge contient l'article suivant:

La belle médaille, dont nous donnons le dessin, et que la Société royale doit à la munificence de S. A. S. le prince Souverain de Monaco, a été frappée, ainsi que l'indique l'inscription du revers, à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle cathédrale

que le Prince fait construire sur l'emplacement de l'ancienne basilique dédiée à Saint Nicolas, devenue trop petite pour la population et tombant de vétusté. La nouvelle église, érigée sous la direction de M. Lenormand, l'éminent architecte que la construction de Notre-Dame de Nice a déjà fait connaître aux populations du littoral de la Méditerranée, sera de style roman. Quant à la médaille, elle a été exécutée par M. Ponscarme, professeur à l'école des beaux-arts de Paris, dont la notoriété dispense de tout commentaire. M. Ponscarme s'est évidemment inspiré, pour cette œuvre magistrale, des médailles ciselées du XVII^e siècle, si recherchées, si appréciées aujourd'hui des amateurs.

Le prince de Monaco possède, comme souverain, le droit incontestable de frapper monnaie, et ce droit lui a été formellement reconnu par les traités.

R. CH.

Notre confrère et ami M. de St-Germain vient de commencer dans le *Courrier de Menton* qu'il rédige si habilement, une série d'articles sur Monaco. C'est Monaco tel qu'il était en 1860 et tel qu'il est en 1875.

Nous ne citerons pas tout à notre grand regret, mais nous prendrons le plus que nous pourrons.

Le style de M. de St-Germain est fin, étincelant, et ce portrait de Monaco de 1860 est certainement un des mieux réussis qu'on ait lus.

Monaco se composait de l'ancienne ville, avec le manoir des Grimaldi; — nid d'aigles au repos — de ses trois églises, de ses cinq rues parallèles, coupées par une foule de rues transversales : cela ne respirait pas la richesse, le luxe, la splendeur, mais on trouvait partout une habitude de propreté qui semble une qualité native chez les Monégasques.

Pour venir de Nice à Monaco deux seules voies : la route monumentale de la Corniche revenant sur ses pas par des crochets multiples en dessous de la ville de Roquebrune; ou bien pour les audacieux, les enrégés, il s'agissait de s'arrêter à la Turbie pour boire un vin blanc, clair et pétillant qui donnait la fièvre aux jambes, et, avec ce condiment, on affrontait une dégringolade de trente-cinq minutes qui vous amenait, tout boiteux, au pied du rocher de Monaco.

La dégringolade devenait ascension, il fallait affronter un *roidillon* de douze minutes, taillé dans le roc, gagné sur la montagne éventrée sans miséricorde. C'était, par ma foi ! la seule route princière par laquelle les souverains du pays arrivaient à la porte d'honneur de leur château seigneurial, dans une voiture de gala, attelée de huit mules d'une blancheur immaculée.

Sur la place du Palais, l'hôtel de Russie, devenu depuis quelques années la caserne des gardes du Prince.

A l'autre extrémité de la ville de Monaco, dans une maison appartenant à la famille Garbarini, le Casino, l'hôtel du Casino, une petite salle de théâtre, le tout enclos dans un jardin suspendu d'où les yeux éblouis avaient le plus magnifique spectacle qui se puisse imaginer : la Turbie, la Corniche, les montagnes rouges et déboisées, plus loin, des pics verdoyants, Roquebrune avec son aspect de ville incendiée, semblant toujours prête à fondre sur le Cap-Martin.

L'hôpital, l'église de la Visitation, devenu couvent des Jésuites; la promenade St-Martin pour laquelle la nature généreuse avait dès-lors épuisé toutes les richesses d'une flore tropicale et d'une végétation insensée. Du côté de la mer, des remparts, du côté de la ville, d'autres remparts, le long desquels s'alignaient une vingtaine de maisons.

Ces maisons de style uniforme, avaient sur l'immensité de l'horizon une vue splendide; la Méditerranée éparpillait à perte de vue les facettes de ses flots d'émeraude ou de saphir; au loin, l'île de Corse et ses collines. Entre les maisons et la mer se trouvait et se trouve encore le chemin de ronde des remparts, ayant une largeur de trois mètres environ; puis un mur de quatre pieds flanqué sur des rochers à pic qui prenaient pied dans la mer, d'où ils émergent à une hauteur de plus de cent mètres, à certains endroits. Dans les anfractuosités, les plis, les accidents de ces rochers s'entrelacent les figuiers de Barbarie avec une telle fougue de végétation que, pendant le mois de juillet, époque de la floraison des cactus d'Afrique, vous n'apercevez que d'immenses bouquets jaunes, dont l'entassement harmonieux fait une magnifique couronne d'or à l'antique manoir des Grimaldi, fièrement campé au point culminant de la presqu'île monégasque.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Antibes. — Le chef-lieu de la 2^e subdivision de la 15^e région (Marseille), qui était placé à Villefranche (Alpes-Maritimes), va être transféré à Antibes.

C'est à Villefranche que le bureau de recrutement sera définitivement installé.

Toulon. — Une catastrophe terrible a eu lieu, le 9 courant, dans notre école de pyrotechnie. Un officier et deux hommes ont été foudroyés par l'explosion d'une torpille.

Si cet événement s'était produit plus tard, le désastre eut été plus considérable, car il y aurait eu un plus grand nombre d'hommes dans l'atelier.

Marseille. — On annonce que le sultan de Zanzibar arrivera à Paris le 15 juillet courant. Il viendra en France par Calais, restera à Paris une huitaine de jours, visitera Lyon et s'embarquera dans notre port. Si le fait se réalise, de nombreux étrangers accourront dans nos murs pour y contempler cette Majesté aussi noire que royale. Ce sera une occasion pour les hôteliers de faire quelques bonnes recettes.

— La Société des Amis des Arts (Cercle Artistique) organise une loterie au profit des inondés du Midi.

La Société des Amis des Arts compte avec raison sur le concours des artistes de notre ville (peintres et sculpteurs), pour avoir à offrir des lots exceptionnels.

Nous pensons aussi que, dans cette œuvre charitable elle sera aidée par toutes les personnes qui ont à leur disposition, soit comme amateurs, soit comme négociants, des objets d'art ou des ouvrages littéraires. Les dames certainement aussi ne refuseront pas de faire pour les infortunés sans asile des peintures sur porcelaine, sur faïence ou des broderies.

Dès que les lots seront réunis, une exposition aura lieu dans la grande salle du cercle.

Le prix des billets est fixé à 1 fr., afin de mettre cette œuvre d'humanité à la portée de toutes les bourses.

Forcalquier. — Nos lecteurs savent que le Concours littéraire, en langue provençale et en langue française, en l'honneur de N.-D. de Provence de Forcalquier se termine le 15 juillet.

Plusieurs sujets sont mis au concours : Inscription pour le monument, Cantique, Pièce de poésie, Etude historique sur un sanctuaire de la Vierge en Provence — et surtout sur le Comté de Forcalquier — le tout en langue provençale. — En langue française : un Sonnet sur la Provence et une pièce de poésie.

COURRIER DE PARIS

L'association philotechnique a tenu, le 4 courant, à une heure, au cirque d'hiver, son assemblée générale. On sait que le but de cette société est l'instruction gratuite des adultes.

On a distribué les prix pour les années scolaires de 1873-74 et 1874-75.

M. le ministre de l'Instruction publique assistait à la séance. Deux remarquables discours ont été prononcés, l'un par M. Jules Simon, l'autre par M. de Pressensé.

L'exposition artistique des achats de la ville de Paris s'est ouverte jeudi. On peut y admirer :

Les médailles commémoratives du siège de Paris.

Le *Gloria victis*, de Mercié.

Les compositions de M. Bonnat, pour le Palais de Justice.

Les gravures de l'Hôtel de Ville.

Les peintures de M. Lenepveu pour l'église saint-Ambroise, etc., etc., etc.

A propos d'exposition, la clôture de l'exposition des envois à l'école des Beaux-Arts a eu lieu.

L'ensemble de ces envois était généralement faible. Une exception à faire, toutefois, pour l'envoi de M. Thomas, qui est l'auteur de cartons d'architecture très-remarquables, et qu'un de nos premiers critiques d'art, M. Paul de Saint-Victor, a loués sans réserve.

Avant de quitter les artistes, je dois vous dire que la souscription de Corot est presque terminée dès à présent. On compte sur un total de 25,000 francs. Le grand peintre aura donc un monument digne de lui.

La dernière bonne nouvelle par laquelle je puis finir cette lettre, c'est que la souscription du *Journal Officiel* atteint plus de 3 millions. Allons : l'argent en France ne se fait pas trop prier pour venir en aide aux infortunés.

LÉON GUILLET.

BIBLIOGRAPHIE

Les Institutions et les lois de la Principauté de Monaco, par Paul Schœffer. — Monaco, imprimerie du Journal.

M. Paul Schœffer vient de publier sur l'organisation administrative, religieuse et judiciaire de Monaco, un volume qui restera comme un précieux document dans l'histoire de notre pays. M. Henri Métivier nous avait donné l'histoire de Monaco et de ses Princes, M. Schœffer a voulu recueillir en un bel ouvrage tous les renseignements les plus précis et les plus détaillés sur les lois et les institutions de la Principauté.

Il est parlé dans ce livre de tous les droits, de tous les pouvoirs, de toutes les branches administratives, des prérogatives de tous les fonctionnaires, du commerce, de la marine, etc., etc. Une semblable tâche était pénible à entreprendre et lourde à supporter. Analyser ainsi les pouvoirs d'un Souverain et les droits d'un peuple, les bienfaits ou les vices des institutions d'un pays; étudier sa législation, les progrès de sa situation, le pourquoi de chaque chose établie, tout cela était une dure et délicate besogne : M. Schœffer s'en est tiré avec un véritable talent et une courtoisie exquise.

Toute cette étude est empreinte d'une saine philosophie et d'un bon sens parfait et nous ne pouvons qu'en féliciter son auteur.

L'écrivain nous dit dans sa préface :

« Si l'on reconnaît une ville à ses monuments, on reconnaît un peuple à ses institutions. Il nous a plu d'étudier celles dont la tradition et le bon sens du gouvernement ont doté ce pays, pensant que leur exposition pourrait parfaire l'œuvre de l'histoire et du roman. »

Puis s'occupant une à une de toutes les parties de l'organisation de la Principauté, il fait l'énumération des merveilles accomplies dans un pays jadis si pauvre et si oublié, malgré ses glorieux souvenirs historiques. Rien ne vaut une citation; laissons donc parler M. Schœffer :

« Plus de barrières opposées au commerce; plus de droits établis sur la propriété. Le fonctionnement de tous les services assuré avec une régularité digne d'un Etat de plusieurs millions d'âmes, des établissements d'utilité publique aussitôt exécutés que conçus, de vastes écoles ouvertes aux deux sexes, un collège qu'environnerait une capitale et que dirigent les premiers maîtres du monde, des ateliers de jeunes filles, des orphelins d'enfants pauvres, un asile pour les indigents, un hospice pour les malades... »

Nous remarquons, à propos du conseil municipal et du jury en matière criminelle, qui n'existe pas à Monaco, des jugements pleins de clarté et de droiture :

« Puisque Monaco n'a ni ressources, ni dépenses propres, quelle serait l'occupation des gardiens de la fortune communale? A quels intérêts municipaux consacraient-ils leur sollicitude? Aux écoles? Elles se construisent sans leur concours. Aux hospices? La munificence souveraine pourvoit à leur dotation. Au service du culte? Il est assuré par l'Etat. »

Dans quelques lignes dignes d'un docteur en droit, l'auteur nous prouve que le législateur monégasque mérite d'être félicité pour avoir supprimé dans un pays où elle aurait été impraticable, l'institution du jury. Et il fait ressortir que,

« tandis que conformément au Code Français, la présence de trois juges suffit pour la validité d'un jugement civil ou correctionnel, l'Ordonnance de 1859 porte à huit le nombre réglementaire des juges statuant au Grand Criminel »

Une page charmante à propos de la marine de Monaco.

« Avant la construction de la ligne de chemin de fer qui relie le Midi de la France à la côte occidentale d'Italie, en traversant dans toute sa longueur l'Etat de Monaco, le port de cette petite ville était son principal débouché commercial. L'établissement des voies ferrées a porté un coup d'autant plus sensible à la

prospérité maritime de Monaco que la nature même de son commerce restreignait ses relations aux côtes de France avec lesquelles elle se trouve maintenant en communication plus rapide et plus directe. Nous ne sommes plus au temps où les galères génoises venaient mouiller dans le port d'Hercule; des caboteurs de troisième ordre ont succédé aux gros vaisseaux de la marine française et les batiments de l'escaadre de Villefranche sont les seuls visiteurs importants que le canon du fort Antoine ait encore parfois l'occasion de saluer.

Qu'on nous pardonne si ces lignes manquent de cohésion, mais notre but étant de donner à nos lecteurs un aperçu de l'œuvre de M. Schœffer, il ne nous suffit pas d'en vanter les qualités; nous croyons bien faire en empruntant le plus que nous pouvons de ces pages intéressantes, ne songeant nullement à les coordonner. Elles se réuniront d'elles-mêmes dans la pensée du lecteur pour l'aider à apprécier d'une façon juste, intelligente et spirituelle ce pays privilégié.

M. Schœffer s'occupe plus loin de l'instruction publique dans la Principauté. La sage prévoyance du Prince est dignement appréciée, et les instituteurs, religieux et religieuses, sont félicités du zèle et de la distinction avec lesquels ils s'acquittent de la haute et difficile mission qui leur a été confiée.

L'auteur constate que dans un Etat de six mille habitants, près de huit cents enfants sont admis au bénéfice gratuit de l'instruction élémentaire, sans compter les nombreux élèves du Collège des Jésuites et de l'institution libre des Dames de St-Maur.

Tous ces instituteurs sont soumis à l'autorité d'un Inspecteur et d'un Comité de l'instruction publique.

A propos des forces militaires de Monaco, a-t-on jamais dit de meilleures et plus justes choses :

« Dernier vestige de la puissance militaire des Grimaldi, les Gardes de Monaco supporteraient facilement le parallèle avec la troupe d'Europe la mieux tenue et la mieux ordonnée. Ils sont soixante aujourd'hui commandés par un Etat-major complet; tous anciens soldats au service d'une grande puissance....

Leur uniforme, d'une élégance recherchée, n'offre aucune de ces vulgarités de détail qui disparaissent dans l'ensemble d'une colonne en marche, et dont la constatation fréquente choque un œil délicat....

« Les meilleures familles d'Italie sont représentées dans cette troupe d'élite. Sur la poitrine de ses officiers brillent des croix conquises sur les champs de bataille de nos dernières guerres. Vaincus de Castelfidardo et vainqueurs de Mentana, soldats de Rome et de Patay, compagnons de d'Aurelles et de Boubaki, le drapeau monégasque a rallié de grandes gloires et de nobles infortunes....

Signalons une omission en passant; il n'est pas fait mention suffisante dans l'ouvrage de M. P. Schœffer du Corps des Carabiniers, de ce corps composé de 30 hommes d'élite, dont l'excellente tenue militaire égale le bon esprit; dévoués serviteurs de la loi, ils protègent les habitants paisibles contre les entreprises des malfaiteurs.

Le Code est ensuite étudié, analysé, avec une connaissance parfaite du sujet. Dans quelques lignes élogieuses l'auteur se plaît à reconnaître l'intelligence et la science du Président de notre Tribunal. Il raconte que ce magistrat a été choisi par le Prince pour revoir le Code Pénal; et que sous l'auguste patronage de Charles III il a donné au droit criminel de la Principauté une harmonie et une unité qui manquent encore aux principaux codes français.

Il dit à ce propos :

« A côté de dispositions que le temps devait faire disparaître, à côté de superfluités nombreuses, de naïves minuties, ce monument juridique renferme une harmonie de principes, un enchaînement logique de conséquences que ne nous offre aucune des législations de l'époque. »

M. Schœffer remarque combien la terre est généreuse dans ce beau pays et combien peu de peine on se donne pour la rendre productive.

« La culture de la Principauté a de tout temps été

restreinte aux oliviers, aux orangers et aux citronniers dont le produit constitue un revenu aussi abondant que facile à percevoir. Quand on se souvient qu'un citronnier, par exemple, peut donner jusqu'à quatre récoltes par an, de plusieurs milliers de fruits chacune, on ne s'étonne plus que la terre possède une immense valeur. Sur un espace de quelques mètres, le petit propriétaire peut se créer en effet la source d'un revenu annuel qui exigerait dans les meilleures contrées de France, une exploitation agricole de plusieurs hectares.

« Les frais de culture sont si minimes, les accessoires de matériel, de bétail, si insignifiants, que le produit brut d'une récolte représente, à peu de chose près, le bénéfice net du propriétaire. »

Vient ensuite la constatation du bien-être relatif dont chacun jouit ici :

« La Principauté de Monaco ne connaît pas le paupérisme. Le fond de la population est pauvre, si l'on entend par pauvreté l'état de ceux qui pour vivre font appel à leurs bras; mais la misère débraillée qui se drappe dans ses guenilles, mendie avec cynisme et considère l'aumône comme le tribut du vice, voilà la plaie sociale que Monaco n'a jamais connue et ne connaîtra jamais....

« Sous un ciel favorisé comme celui de Monaco, où le climat est sans rigueur et la nature humaine presque sans besoin, la situation du pauvre est véritablement privilégiée et l'existence ne s'use point dans une lutte perpétuelle entre des nécessités impérieuses et des misères impuissantes.

Dans une Conclusion pleine d'intérêt, l'auteur résume tous les bienfaits dont jouit Monaco, et décrit le tableau de la quiétude et de la sécurité qui y règne, comparée aux agitations qui bouleversent les grandes puissances.

Il constate par des statistiques à quel point s'est élevé le niveau moral et intellectuel et il termine en disant :

« que tant d'avantages compensent pour les habitants de Monaco la gloire militaire et les agitations révolutionnaires dont ils savent se passer. »

VARIÉTÉS.

Les Vins de France.

Il y a des esprits moroses qui s'en vont disant dans leur pessimisme que les vins s'en vont, que les crus ne sont plus que des fictions, et que chercher les *clos* fameux dans l'*ordinaire* qui se fabrique partout, c'est chercher l'eau de rocher dans l'Océan.

Hélas ! la fabrication du vin ne date pas d'hier, et les crus fameux de l'antiquité subissaient assurément plus de préparations artificielles que les nôtres. Les meilleurs vins servis à la table des Césars ressemblaient plutôt à l'huile et au miel qu'à du vin véritable. Les voyageurs qui ont parcouru l'Espagne et qui ont bu les vins résineux de ses outres, peuvent se représenter ce que pouvaient être les divines amphores chantées par Horace.

Comment la fabrication ne jouerait-elle pas un grand rôle dans un travail qui nous donne pour résultat de mettre dans toutes les caves du monde les vins les plus rares : les Tokay, les Constance, les Lacryma-Christi ?

Il y a même des *clos* qui représentent exclusivement des propriétés privées, et qu'on retrouve quand même dans tous les Hôtels et Restaurants. Par exemple, le Johannisberg est vendu partout, comme s'il se faisait avec de l'eau claire, et l'on sait si la famille des Metternich le prodigue. Les vendanges dans le domaine du Johannisberg se font pendant le mois de novembre.

En 1746, ce domaine, aujourd'hui la propriété de la famille Metternich, échut aux Princes Abbés de Fuldes. Un de ces princes, qui régissait de si loin la terre de Johannisberg, oublia en 1724, d'ordonner que l'on procédât à la vendange. Les grappes pourrissaient sur pied quand on s'avisait de les cueillir; et voilà que précisément, à la grande surprise des vendangeurs, les grappes pourries donnèrent le vin le plus exquis. Depuis cette époque, on fait toujours la vendange le plus tard possible sur le Johannisberg, et l'on sépare soigneusement les grains trop mûrs de ceux qui ne le sont pas assez. Les grains légèrement pourris continuent à fournir le vin de première qualité, le vin dit de *Potentat*, parce qu'il est réservé pour les caves des souverains. Sur les lieux mêmes, une bouteille de vin de *Potentat* coûte de 20 à 30 francs.

Un jour, le vieux prince de Metternich eut la fantaisie de demander à un célèbre écrivain français de lui envoyer un autographe. L'écrivain ne se fit pas prier deux fois; il prit la plume et écrivit de sa plus belle encre : « Je reconnais avoir reçu de Son Excellence le prince de Metternich vingt-cinq bouteilles de son vin de Johannisberg. » Et le prince lui envoya, en effet, les vingt-cinq bouteilles; mais on assure qu'à partir de ce moment, le prince diplomate fut radicalement guéri de la manie de l'autographe.

On a donc poussé bien loin l'art de faire du vin de tous les crus. Le sucrage, le cuvage et le coupage sont des opérations pleines de mystérieux secrets. On a même été jusqu'à faire du vin sans raisin. Mais toutes ces misères de la chimie moderne ont-elles porté atteinte aux vins de France ?

Certains journaux ont annoncé que le Château-Margaux allait être vendu à un riche lord anglais. On fait pressentir la même opération pour le Clos-Vougeot.

Le Clos-Vougeot à vendre ! Le Clos-Vougeot, entendez-vous, c'est-à-dire le vin qui est à tous les vins ce que le koh-i-noor est aux diamants, ce que l'Acropole est à tous les monuments, ce que l'Illiade est à la poésie, ce que l'or est à tous les métaux !

Loin de nous la pensée de nous élever contre l'exportation ? Tout le contraire; nous serions heureux le jour où l'introduction de l'usage du vin aurait lieu dans l'alimentation des orientaux. Le vin est tonique, fortifiant, salubre et réparateur. Ce serait une boisson précieuse dans ces contrées, où il faut lutter contre les ardeurs d'une température excessive.

Nous ne savons s'il ne serait pas possible que le Corail des Ulémas, qui a la toute puissance de l'interprétation du Coran, trouvât une explication qui permettrait aux Musulmans l'usage modéré du vin. En tous cas, c'est ici le lieu de rappeler une heureuse combinaison imaginée par les Bénédictins de l'Abbaye de Carbonnieux, dans le Bordelais.

Les RR. Pères avaient implanté dans les vignobles de Carbonnieux des traditions de culture et de vinification suivies encore aujourd'hui avec la plus louable émulation; mais alors, comme de nos jours, les débouchés étaient difficiles et rares. Les religieux avaient des correspondants à Constantinople; les vins qu'ils leur envoyaient étaient reconnus exquis. Mais comment les faire consommer par les sectateurs de Mahomet ? Le moyen fut aussi simple que productif. Une étiquette placée sur les bouteilles portait ces mots : *Eau minérale de Carbonnieux*.

Le débit fut prodigieux. Mystifier Mahomet ! quelle bonne fortune pour les enfants de Saint-Benoît !

Sous une forme plaisante, cette anecdote présente un côté utile qu'il ne faudrait pas perdre de vue. La France est riche en eaux minérales de ce genre, très favorables à l'état sanitaire des peuples de l'Orient.

Les *clos* ne doivent pas être morcelés. Que ne dirions-nous pas s'il nous avait été donné de lire dans Plutarque qu'un beau jour il plut aux Athéniens de laisser vendre les marbres de Phidias ? Qu'eussions-nous dit si Tacite nous avait montré les Romains vendant les statues du Forum ! Le sénat romain acheta bien un jour le champ sur lequel campait Annibal; mais ce peuple-roi de la bombance, ces grands maîtres de la cuisine, n'eussent jamais laissé mettre à l'encan la terre glorieuse du Massique et du Falerne.

N'est-ce pas dans cette pourpre sacrée qu'a été trempé le génie éloquent de la Gaule ! N'est-ce pas à cette éni-vrante fumée que s'est allumée cette verve intarissable qui fait courir sur la surface du monde l'Esprit de la France ? Allons ! ne soyons pas ingrats envers la vigne; si grandement généreuse envers nous. Elle fait partie des gloires de la patrie et du blason de la France.

ALFRED MONBRUN.

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 5 au 11 Juillet 1875.

CETTE. brick-g. le *Zéphir*, français, c. Fornari, vin.
MENTON. b. *l'Unique*, id. c. Corras, id.
GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, sable,
ID. b. *l'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, id.
ID. b. *Thérésine*, id. c. Musso, id.

Départs du 5 au 11 Juillet 1875.

MENTON. brick-g. le *Zéphir*, français, c. Fornari, vin.
ID. b. *l'Unique*, id. c. Corras, fûts vidés.
GOLFE JUAN. b. *Thérésine*, id. c. Musso, sue l.
ID. b. *l'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute; id.

RESTAURANT DE LA VILLA DES ORANGERS
TABLE D'HOTE. — PENSION.

Restaurant Barriera
à la Condamine.
TABLE D'HOTE. — PENSION.

RESTAURANT de LYON
Rue du Milieu, Monaco.
TABLE D'HOTE — PENSION.

HOTEL-RESTAURANT DE LA CONDAMINE
TABLE D'HOTE. — PENSION.

HOTEL DE LA PAIX
Rue Basse, Monaco.
TABLE D'HOTE. — PENSION.

HOTEL D'ANGLETERRE
Rue du Tribunal, Monaco.
TABLE D'HOTE. — PENSION.

LEMAIRE DENTISTE DIPLOMÉ,
En face l'hôtel de la Condamine
Fait toutes les opérations relatives à son art. — Confectionne et place les dents et Dentiers d'après les systèmes les plus nouveaux.

TAVERNE ALSACIENNE
tenue par **JAMBOIS**, à la Condamine.
Glace vive à 40 cent. le kilo.

Fabrique de Boissons Gazeuses
A. STREICHER, rue des Briques, MONACO
Usine à Vapeur.

AGENCE DE LOCATION FÉLIX GINDRE
Expéditionnaire, au Port, à Monaco
Villas — Appartements meublés ou non meublés
Ventes et achats d'immeubles et de terrains.

Hôtel-Restaurant Strasbourg
TENU PAR **LOUIS BOULAS**
Ex-Cuisinier de l'Hôtel de Paris
Cabinets de société. — Chambres meublées.
SALLE DE BILLARD.
Monte Carlo, près le Casino (Monaco)

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 10 MAI 1975. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de **MARSEILLE** à **MONACO** et à **GÈNES**.

distan. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471	473	477	481	479	501	487
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.		mixt.	mixt.	mixt.	dir.	mixt.	mixt.	dir.
240	29 55	22 15	16 25	Marseille			mat.	mat.	mat.	soir	soir
173	21 30	16 »	11 70	Toulon	mat	mat.	6 40	9 47	10 02	3 04
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 05	9 06	11 29	1 40	3 04	7 20
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée	8 04	10 06	12 26	2 30	4 02	8 17
11	1 35	» 95	» 75	Nice } départ	8 16	12 43	2 45	4 20	6 »	8 42
9	1 10	» 80	» 60	Villefranche-sur-Mer	8 30	1 »	2 57	4 32	6 11	8 53
7	» 85	» 65	» 45	Beaulieu	8 37	1 07	—	4 39	6 18	9 »
2	» 70	» 55	» 35	Eze	8 45	1 19	—	4 47	6 26	9 09
10	1 20	» 90	» 65	Monaco	9 03	1 34	3 22	5 02	6 40	9 23
19	2 45	1 85	1 30	Monte Carlo	9 08	1 40	3 28	5 08	6 46	9 29
173	19 15	13 55	9 65	Menton	9 33	2 15	3 49	5 30	7 04	9 47
				Vintimille heure de Rome	11 45	4 07	5 58	7 40	soir	soir
				Gènes	6 05	10 20	10 50	8 16	—	—
					soir		soir	soir	Sanr	—	—

Ligne de **GÈNES** à **MONACO** et à **MARSEILLE**.

distan. kilom.	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.	STATIONS	mixt.	mixt.	mixt.	mixt.	dir.	mixt.	mixt.	mixt.
					mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir.	soir.	soir.
173	19 15	13 55	9 65	Gènes, h. de Rome, dép.					7 05	1 05	4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris		7 »		12 15	7 05	10 20
10	1 20	» 90	» 65	Menton		7 24	11 04	12 40	4 35	7 30	10 44
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo		7 48	11 24	12 58	4 56	7 50	11 06
7	» 85	» 65	» 45	Monaco		8 »	11 31	1 04	5 03	7 58	11 14
9	1 10	» 80	» 60	Eze		8 13	11 44	1 18	5 16	8 11
11	1 35	» 95	» 75	Beaulieu		8 21	11 52	5 24	8 19
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-sur-Mer		2 29	12 06	1 31	5 31	8 27	11 38
47	5 75	4 30	3 15	Nice } arrivée		8 42	12 19	1 44	5 43	8 40	11 51
173	21 30	16 »	11 70	Nice } départ	6 08	mat.	10 15	12 35	2 07	5 55	9 06	—
240	29 55	22 15	16 25	Cannes	7 19	11 28	1 48	3 11	6 53	10 02	—
				Toulon	12 04	4 14	7 40	7 29	—	—	—
				Marseille	2 22	6 27	9 45	9 05	—	—	—
					soir		soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjointre, comme annexe, l'ancien Hôtel du Louvre qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

GRAND DÉPOT de VINS FINS DE CHAMPAGNE

de la maison Charles RIVART, de Reims.

Vente en gros et en détail, à prix de facture, chez M. VIGUIER, grande maison Nave, à la Condamine.

HORLOGERIE BIJOUTERIE

JOSEPH BASSO

rue du Milieu, 40,

Montres de Genève, pendules de Paris. — Réparation en tous genres.

Achat des matières d'or et d'argent

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel. En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féériques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitiennes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.